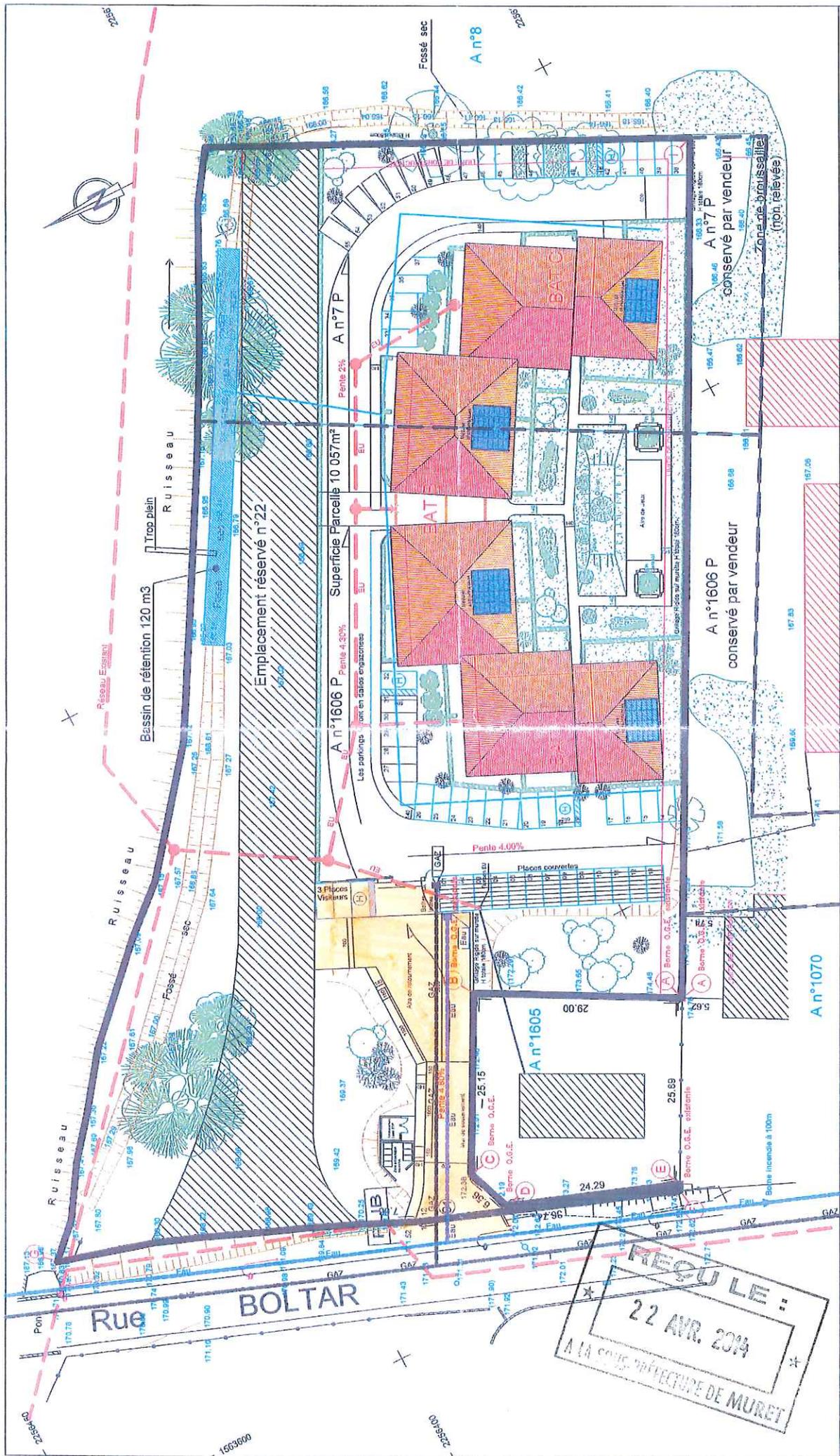


<p>COMMUNE de SEYSSES 10 Place de la Libération 31600 SEYSSES</p>	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SEYSSES</p>
<p>Nombre de Conseillers : En exercice : 29 Présents : 24 Procurations : 4 Absents : 1 Votants : 28 Pour : 28</p>	<p>L'an deux mille quatorze, le dix-sept avril à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Seysses, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence d'Alain PACE, Maire.</p> <p>Date de la convocation : 10 avril 2014</p>
<p>PRESENTS : Alain PACE, Geneviève FABRE, Michel PASDELOUP, Carine PAILLAS, Philippe STREMLER, Andrée ESCAICH, Alain AUBERT, Bernadette SERRES, Dominique ALM, Yvelise MONTANE, Jérôme BOUTELOUP, Marie-Ange KOFFEL, Thierry LAZZAROTTO, Philippe RIBET, Nicole CHAUVET, Patrick MORDELET, Maryvonne SALES, Bruno BENOIST, Magali GRANDSIMON, Frédérique LAURENS, Alain VIDAL, Elisabeth DELEUIL, Jennifer DURAND, Jean-Pierre ZANATTA.</p> <p>PROCURATIONS : Corine CORDELIER à Carine PAILLAS, Laurent VALLET à Alain PACE, Jean-Pierre COSSAT à Jean-Pierre ZANATTA, Joëlle PEYRONNE à Jennifer DURAND.</p> <p>ABSENTE : Eva FLORES</p> <p>Secrétaire de séance : Dominique ALM</p>	
<p>N° 4229</p> <p>OBJET :</p> <p>Dénomination de voie projet 6^{ème} sens</p>	<p>Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2212-1, L. 2212-2 et L. 2213-1 ;</p> <p>Monsieur le Maire ayant signalé l'intérêt de donner une dénomination officielle aux voies de la commune ouvertes à la circulation générale et rappelant les conditions d'exercice du choix du Conseil municipal ;</p> <p>Considérant qu'il y a lieu de donner suite à la mesure proposée ;</p> <p>Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,</p> <ul style="list-style-type: none"> • Décide que la voie de la commune ci-après indiquée au plan annexé à la présente délibération recevra la dénomination officielle suivante : <p>Impasse Boris Vian (depuis la Rue Boltar face Parc de la Bourdette)</p>
<p>Certifié exécutoire, Reçu en Sous-Préfecture le : 22 AVR. 2014</p> <p>Affiché le : 24 AVR. 2014</p>	<p>Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit, au registre sont les signatures, pour copie conforme, Seysses, le 22 avril 2014</p> <p style="text-align: center;">  Le Maire Alain PACE </p> <p style="text-align: right;">  REÇU LE : 22 AVR. 2014 A LA SOUS-PRÉFECTURE DE AURET </p>



DOSSIER PERMIS DE CONSTRUIRE SCHEMA DE PRINCIPE VRD		DATE:	24.01.11	FORMULE:	1/500
		MAITRE D'OUVRAGE 6e sens EURL CAD architecture 3 rue du Fort Vel Rez de Chaussée 30660 GALLARGUES LE MONTIEUX N°national: 044173 - Régional: 1598			

RESIDENCE

RESIDENCE

6e sens

Rue Boltar
31600 SEYSSÈS

Site Study /
Plan de l'Parcelle

6e sens
Architecture

EURL CAD ARCHITECTURE
3 rue du Fort Vel Rez de Chaussée
30660 GALLARGUES LE MONTIEUX
RCS: B 911 700 203 NIMES - SIRET 910 700 203 00016
AFFILIATION REGIONAL: 044173 - NATIONAL: 1592

ARCHITECTURE

EURL CAD architecture
3 rue du Fort Vel Rez de Chaussée
30660 GALLARGUES LE MONTIEUX

REÇU LE :
22 AVR. 2014
A LA SOUS-PRÉFECTURE DE MURET